

## Article 1

Le **Trevlean Trail**, est organisé par l'association des parents d'élève de l'école St Joseph de Treffléan. Il aura lieu le samedi 5 octobre 2019 avec départ et arrivée au niveau du stade municipal de Treffléan.

## Article 2

2 distances sont proposées : 8 km et 15 km à partir de 16 ans.

Ainsi que 3 courses pour les enfants en fonction des âges :

-400m pour les enfants nés en 2011,2012,2013.

-800m pour les enfants nés en 2008,2009,2010.

-2500m pour les enfants nés en 2004,2005,2006,2007.

## Article 3

Les différents horaires des courses sont :

-15h départ de la course enfant de 2500m.

-15h30 départ du 15km.

-15h40 départ de la course enfant de 800m .

-16h00 départ de la course enfant de 400m.

-16h15 départ du 8 km.

-16h30 randonnée

## Article 4

Tarifs : 9 euros pour le 15km, 7 euros pour le 8 km.

1 euro par inscription sera reversé à l'association Axxcess Handisport.

Pour les enfants le tarif est libre, la totalité de la somme récoltée sera reversée à l'association Axxcess Handisport.

## Article 5

Inscrit toi directement sur **IKINOA**. Tu trouveras le lien sur la page inscription de notre site.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour même, avec majoration de deux euros.

## Certificat

Conformément à l'article L.231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

-soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** , sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en Compétition** ;

-soit d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

-soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Mineurs :

Pour les mineurs âgés de 16 ans ou plus, courant le 8 ou le 15km : un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition **ainsi qu'une autorisation parentale** seront exigés pour que l'inscription soit validée.

Pour les mineurs courant les courses enfants une autorisation parentale sera exigée pour que l'inscription soit validée.

### **Article 6**

Le retrait des dossards pourra se faire chez notre partenaire GO SPORT Vannes à partir du vendredi 4 octobre 16h00, ainsi que le samedi 5 octobre au stade municipal de Treffléan à partir de 13h00.

Pas de rétrocession de dossard autorisé. Si il y a un problème, prévenez nous et on prendra quelques minutes pour régler la situation. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident du à ce type de pratique.

### **Article 7**

Remboursement des frais d'inscription jusqu'à la veille 20h00 sur présentation d'un certificat médical.

### **Article 8**

Le chronométrage des épreuves sera réalisé de manières manuelles.

### **Article 9**

Les ravitaillements seront liquides et solides tout les 5 km ainsi qu'a l'arrivée.

### **Article 10**

Tout le monde repartira avec un souvenir original de cette troisième édition. Les plus rapides auront la chance d'être un peu plus gâtés !

Tombola pour tout les participants.

### **Article 11**

En acceptant ce règlement, les participants autorisent l'utilisation de leur image sur nos supports.

### **Article 12**

L'épreuve est couverte par une responsabilité civile, les licenciés sont couverts par la licence ; pour les autres sortez couverts et n'hésitez pas à souscrire à une assurance. Le coureur ayant abandonné, enlevé son dossard.....ne sera pas couvert en cas de problème.

### **Article 13**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir un commissaire et lui remettre son dossard, cette personne lui indiquera le moyen le plus facile de rejoindre l'arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

### **Article 14**

Recommandations :

- Le sport nature est par définition en nature, il faut la **respecter**. Aucun jet de papier et autre détritrus ne sera accepté sous peine d'élimination.
- Pour réaliser un parcours original, la participation et l'accord des propriétaires est **indispensable**. Cet accord n'est valable que le jour de la course. Il faut absolument le **respecter**.

### **Article 15**

La course sera assurée par un réseau de signaleurs et de coureurs en serre-file. Tous ces moyens seront en liaison téléphoniques.

### **Article 16**

En signant ce papier tu acceptes toutes les conditions de la course. Tout les concurrents s'engagent à respecter les articles de ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non respect de ce règlement.

### **Article 17**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'emplacement des postes d'assistance sans préavis. Les distances ne sont qu'approximatives. L'organisation se réserve le droit de déplacer ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure sans remboursement de la cotisation. Les derniers renseignements sont sur le site de la course <http://trevleantrail.wixsite.com/trevlean-trail>